

# REGISTRE DELIBERATIONS Séance du Conseil Municipal de Vouvray-sur-Huisne

**MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à 20 h 30**

**Date de convocation :** 03/11/2025  
L'an deux mil vingt-cinq le douze novembre à vingt heures trente minutes  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 10**  
**Pouvoir : 0**  
**Absents : 1**

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, M. Roger LEBRETON, M. Christian AATZ, M. Stéphane CRUCHET, M. Gonzague De MONTESSON, M Christian LAUNAY, M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, Mme Dominique COMBE, Mme Séverine RHETAT  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Absent ayant donné pouvoir : néant  
Etaient absents excusés : Mme Pauline RAMON

M. Stéphane CRUCHET a été élu secrétaire de séance

Le Procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

\* Devis Livebox ORANGE

\* Avenant 1 du lot 01 LMBTP – Travaux Salle communale

## **Ordre du jour :**

### **OBJET DE LA DELIBERATION 2025-034 : Sollicitation de l'Aide Régionale au titre du Contrat Pays de la Loire 2026**

La Commune de Vouvray sur Huisne a sollicité la Région des Pays de la Loire une subvention pour les Travaux de rénovation de la salle communale pour laquelle il importe de faire figurer par accord du Conseil municipal pour cette opération, l'engagement à prendre en charge la part qui lui incombe (a minima 30%) et l'autorisation au maire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Donne son accord pour la réalisation du projet de rénovation de la Salle Communale d'un montant prévisionnel de 260 251,00 HT,
- Sollicite auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention de 16,59 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 43 181,00 € au titre du Contrat Pays de la Loire 2026,
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 30 % du montant HT,
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

**Résultat du vote : voix pour : 10    voix contre : 0    abstention : 0**

### **OBJET DE LA DELIBERATION 2025-035 : Approbation du Rapport d'activités CPE 2024 du CCHS Perche Emeraude**

Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le rapport d'activités de l'année 2024 de la Communauté de Communes Huisne Sarthoise Perche Emeraude, qui présente le fonctionnement de l'EPCI ainsi que l'ensemble de ses activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve ce rapport et vote.

**Résultat du vote : voix pour : 10    voix contre : 0    abstention : 0**

## REGISTRE DELIBERATIONS Séance du Conseil Municipal de Vouvray-sur-Huisne

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à 20 h 30

### **OBJET DE LA DELIBERATION 2025-036 : Présentation RPQS EAU POTABLE 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Eau Potable de l'année 2024 du Syndicat d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (SAEPA) de Connerré. Celui-ci concerne 4 communes, 2 Communautés de Communes ; pour 2,27 € TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> consommés au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend connaissance du RPQS de l'Eau Potable de l'année 2024 transmis par le SAEPA de Connerré.

**Résultat du vote : voix pour : 10    voix contre : 0    abstention : 0**

### **OBJET DE LA DELIBERATION 2025-037 : Présentation RPQS ASSAINISSEMENT 2024**

Vu l'article D2224-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Assainissement de l'année 2024 du Syndicat d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (SAEPA) de Connerré. Celui-ci concerne 4 communes, 4704 habitants, 3 Industriels avec une majorité de rejet par les industriels ; 3 stations de traitement avec une non-conformité au niveau de la station de Connerré ; pour 2,41 € TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> consommés au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend connaissance du RPQS de l'Assainissement de l'année 2024 transmis par le SAEPA de Connerré.

**Résultat du vote : voix pour : 10    voix contre : 0    abstention : 0**

### **OBJET DE LA DELIBERATION 2025-038 : Ravalement mur de l'école - intervention en 2026**

Monsieur le Maire présente l'offre reçue par la société RENO BLANCHARD pour les travaux de ravalement du mur de l'école d'un montant de 6 230,16 € HT soit 6 853,18 TTC, pour une intervention en 2026.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses représentants, à :

- Signer le devis de la société RENO BLANCHARD pour les travaux de ravalement du mur de l'école d'un montant de 6 230,16 € HT soit 6 853,18 TTC, pour une intervention en 2026.

**Résultat du vote : voix pour : 10    voix contre : 0    abstention : 0**

## REGISTRE DELIBERATIONS Séance du Conseil Municipal de Vouvray-sur-Huisne

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à 20 h 30

### **OBJET DE LA DELIBERATION 2025-039 : Devis Livebox ORANGE**

Monsieur le Maire présente l'offre reçue par la société ORANGE pour la prestation de mise en place d'une offre Livebox Pro Fibre d'un montant mensuel de 34,67 € HT, permettant ainsi de faire la continuité avec l'offre ORANGE actuellement en place pour la mairie de Vouvray sur Huisne.

**Offre proposée :**

#### **Livebox Pro Fibre**

- Internet très haut débit
- Téléphonie fixe incluse 0243934576
- Assistance dédiée aux professionnels 7j/7
- Intervention garantie sous 8h en cas de panne
- Gigamail inclus dans l'offre

**Tarif :**

**34.67 € HT / mois (engagement 12 mois)**

- **Frais de mise en service : offert**

La commune a également reçu une offre de la société VISTANDCOM comprenant le déploiement de la fibre et de la téléphonie d'un montant de 513 € HT ponctuellement et d'un abonnement fibre et téléphonie d'un montant mensuel de 60 € HT. Cette offre n'inclue pas la mise à disposition d'une adresse mail estimée également par cette société à 328,80 € HT ponctuellement et 18 € HT mensuel.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses représentants, à :

- Signer l'offre reçue par la société ORANGE pour la prestation de mise en place d'une offre Livebox Pro Fibre d'un montant mensuel de 34,67 € HT

**Résultat du vote : voix pour : 10    voix contre : 0    abstention : 0**

### **OBJET DE LA DELIBERATION 2025-040 : Avenant 1 du lot 01 LMBTP – Travaux Salle Communale**

Monsieur le Maire présente l'avenant reçu de la société LMBTP pour le bouchement d'une ouverture en parpaings de 20 cm d'épaisseur (dimensions 0.85m x 1.45m HT) en plus-value du marché actuel signé le 25/07/2025.

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à 20 h 30



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

**AVENANT N°1<sup>1</sup>**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**COMMUNE DE VOUVRAY SUR HUISNE**

**Mairie — 9 Rue Auguste Boulard**

**72160 VOUVRAY SUR HUISNE**

**Tél : 02 43 93 45 76**

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**SAS LMBTP**

**ZA route de la Pécardière**

**72450 MONTFORT LE GESNOIS**

**Tél : 02 43 89 10 00 – mail : [contact@lmbtp72.fr](mailto:contact@lmbtp72.fr)**

**Siret 409 516 382 0028**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)*

**Rénovation énergétique et extension de la salle communale – 9 rue Auguste Boulard  
72160 VOUVRAY SUR HUISNE**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25/07/2025**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 8 mois + 4 semaines de préparation**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 88 000,00 €**
- **Montant TTC : 105 600,00 €**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

# REGISTRE DELIBERATIONS Séance du Conseil Municipal de Vouvray-sur-Huisne

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à 20 h 30

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Voir devis joint au présent document

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 500,00 €
- Montant TTC : 600,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 5,912 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 88 500,00 €
- Montant TTC : 106 200,00 €

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAIR Valentin, Président	A MONTFORT LE GESNOIS, LE 07 novembre 2025.	 <b>SAS L.M.B.T.P</b> ZA DE LA PECARDIERE 72450 MONTFORT LE GESNOIS TEL : 02.43.89.10.00 SIRET : 409 516 382 00028 contact@lmbtp72.fr NTI : FR 23 409 516 382

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses représentants, à :

- Signer l'avenant 1 de la société LMBTP décrit ci-dessus.

**Résultat du vote : voix pour : 10    voix contre : 0    abstention : 0**